

Ramid expose à Genève les avancées du Maroc dans le domaine des droits de l'homme

25.02.2020 | Ramid expose à Genève les avancées du Maroc dans le domaine des droits de l'homme

Le ministre d'Etat chargé des Droits de l'Homme et des relations avec le Parlement, Mustapha Ramid, a mis en avant, mardi à Genève, les avancées et réalisations importantes accomplies au Maroc sur la voie de la consécration des droits de l'homme et de la consolidation de l'édifice démocratique dans le Royaume.

Intervenant lors du Segment de haut de niveau dans le cadre de la 43e session du Conseil des Droits de l'homme, Mustapha Ramid a réaffirmé l'engagement constant du Maroc à poursuivre son interaction positive avec le système des Nations Unies pour les droits de l'homme et ses mécanismes, notamment le mécanisme de l'Examen périodique universel auquel le Royaume a présenté volontairement, en septembre 2019, son rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre des recommandations émises au titre du troisième cycle, ainsi qu'avec les mécanismes des procédures spéciales, en ayant reçu, depuis le début du 3ème millénaire, 12 procédures.

Le Royaume veille, de même, à présenter ses rapports aux organes de traités, a-t-il poursuivi, précisant que l'année dernière, le Maroc a présenté le rapport national unique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que le rapport

national unique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses engagements internationaux, le Royaume a continué de renforcer son arsenal juridique et à l'harmoniser avec ces engagements à travers la réforme du système pénal avec l'adoption d'une loi sur la médecine légale et l'élaboration d'un projet de code pénal. Le Maroc est également déterminé à achever la préparation d'un nouveau code de procédure pénale plus conforme aux normes relatives au procès équitable, a-t-il indiqué.

Le Royaume a renforcé aussi son cadre institutionnel relatif aux droits de l'Homme, en particulier à travers la réorganisation du Conseil national des droits de l'Homme et le renforcement de ses compétences, a-t-il fait remarquer.

Le Royaume poursuit, avec détermination, la mise en œuvre de la Charte nationale de la réforme du système judiciaire, en particulier la promotion de la culture des droits de l'Homme à travers des programmes de sensibilisation et de formation continue des juges, avocats et assistants judiciaires, a-t-il soutenu.

Mustapha Ramid a souligné, en outre, que le Royaume continue également de mettre en place des mécanismes de démocratie participative, conformément aux dispositions de la Constitution.

Après avoir rappelé que la mise en œuvre des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 appelle à créer les conditions d'un monde plus égalitaire et à préparer des programmes nationaux de développement pour lesquels les droits de l'homme sont au cœur, le ministre d'Etat a relevé que le Maroc, sous la conduite clairvoyante de SM le Roi Mohammed VI, a mis en place un comité spécial chargé de préparer un nouveau modèle de développement, basé sur une

approche participative, dont le principal objectif est de réduire les disparités sociales et territoriales et de faire du citoyen marocain l'axe et l'objectif du développement.

Afin de consolider cette nouvelle dynamique à dimension sociale, le Royaume a lancé un programme national de soutien et de financement des entreprises visant à favoriser l'insertion socio-économique des jeunes, notamment en milieu rural, en accordant des prêts à des taux très bas, a-t-il enchaîné.

S'agissant de la question de l'intégrité territoriale du Royaume, Mustapha Ramid a réaffirmé l'attachement du Maroc au processus onusien pour parvenir à une solution politique réaliste et pragmatique, qui repose sur le compromis, et ce dans le plein respect de la souveraineté du Royaume du Maroc et son intégrité territoriale.

« Si la population du Sahara marocain bénéficie d'un important essor du développement économique et social et d'une large participation dans les affaires publiques locales et la contribution aux institutions constitutionnelles nationales, nos citoyens séquestrés dans les camps de Tindouf en Algérie souffrent quotidiennement d'humiliation et de privation de leurs droits et libertés fondamentaux », a-t-il relevé.

« Le refus du pays hôte de procéder à un recensement des habitants de ces camps est contraire aux résolutions récurrentes du Conseil de sécurité depuis 2011 », a-t-il souligné.

Dans un autre volet, Mustapha Ramid a exprimé l'engagement du Royaume à poursuivre ses efforts pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales et combattre les nouvelles menaces, principalement le terrorisme, l'extrémisme violent et l'incitation à la haine et à la xénophobie, en tant que menaces les plus graves pour les droits de l'homme, soulignant que le Royaume s'engage également à maintenir sa coopération

avec les pays frères dans la réhabilitation du domaine religieux et la promotion des valeurs de fraternité, de modération et de tolérance.

Source

: <https://fr.hespress.com/130184-ramid-expose-a-geneve-les-avancees-du-maroc-dans-le-domaine-des-droits-de-lhomme.html>